Trentième Année. — N° 170

UN NUMÉRO : 15 CENTIMES.

VENDREDI 19 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 18 JUIN 1885

LA MAJORITÉ ET L'AMIRAL COURBET

Mardi, il s'est passé, au Palais-Bourbon, une scène qui attristera profondément tous ceux qui ont gardé quelque patriotisme au cœur.

Un membre de la droite proposait de décerner à l'amiral Courbet des funérailles nationales. Vous croyez peut-être que, dans un élan unanime, le gouvernement et la Chambre vont accueillir cette proposition? Non. Le gouvernement demande un sursis. Il faut savoir auparavant si l'amiral n'a pas laissé des dispositions testamentaires relatives à ses obsèques.

Et qu'importent ces dispositions? Sans doute, l'amiral aurait pu choisir le lieu où il veut dormir son dernier sommeil; peut-être a-t-il voulu reposer dans un modeste cimetière, à côté de tous les siens, et, si telle est sa volonté, elle devra être obéie. Mais cela peut-il empêcher que le corps de l'amiral Courbet ne soit porté d'abord à Paris et ne reçoive là les honneurs qui sont dus à sa glorieuse mémoire, nous pourrions ajouter à son martyre; et ce mot trouverait une bien douloureuse confirmation dans tous les détails publiés déjà sur les tortures morales qui, plus encore que la maladie, ont brisé cette noble carrière.

Le sentiment que nous éprouvons devant le vote d'hier, un journal républicain, la *Ligue*, le traduit ce matin dans les meilleurs termes :

Ce qui importait dans ce débat, c'était précisément qu'il n'y en eût point et que, par acclamation, les représentants du pays rendissent au grand marin qui vient de disparaître l'hommage auquel a droit sa gloire.

Que l'amiral ait ou non laissé des dispositions testamentaires conciliables avec l'idée de funérailles nationales, c'est là, en vérité, un détail d'importance secondaire; on serait toujours parvenu, par quelque moyen, à concilier le respect de ces dispositions avec le vœu de la conscience publique...

Il ne fallait pas plus hésiter dans ce vote que Courbet n'hésitait quand il s'agissait de risquer sa vie pour la France. Notre armée de l'Extrême-Orient, notre marine, qui, en ce moment, promène notre pavillon victorieux et fier dans les mers lointaines de Chine, auront peine à comprendre, elles qui sentent et qui jugent par le cœur, quels motifs ont bien pu enchaîner le vote du Parlement. Cet étonnement ne tournera pas à l'honneur du Palais-Bourbon.

Nous ajoutons qu'il ne tournera pas davantage à l'honneur du gouvernement. M. le ministre de la guerre est toujours maussade; hier, il l'a été plus encore que d'habitude, soit vis-à-vis de M. de Baudry-d'Asson, auteur de la proposition, soit vis-à-vis d'un membre de la gauche, M. de Mahy, qui, avec une chaleur et une ténacité qui l'honorent, a protesté contre tout ajournement et demandé à la Chambre un vote par acclamation.

Que si l'on veut savoir ce qui se cache derrière la résistance de la Chambre à un vote immédiat, il faut le chercher dans les nombreuses interruptions que relate le compte-rendu publié au *Journal officiel*. Voyez de quel côté vient la proposition, crie-t-on des bancs de la gauche à M. de Mahy. Et M. de Mahy, qui a, paraît-il, la naïveté de croire que le patriotisme n'a pas de côté, réplique aussitôt : Que m'importe d'où vienne la demande?

Evidemment M. de Mahy ne comprenait pas, et aussitôt une autre voix lui crie : « Vous ne voyez donc point que c'est une manifestation cathelique qu'ils veulent faire?» Voilà le secret du vote et des colères qui l'ont précédé; et voilà aussi le secret de l'attitude prise par le gouvernement, qui n'ose pas se heurter à cette bande de sectaires pour lesquels la liberté de conscience consiste dans l'athéisme obligatoire et les enfouissements civils.

Que Victor Hugo fût mort après être revenu à ses anciennes croyances, et on lui aurait certainement marchandé des funérailles nationales ; l'amiral Courbet est mort en chrétien, et tous les prétextes seront cherchés pour se soustraire à la nécessité de les lui accorder.

On nous écrit de Paris :

« La mort de l'amiral Courbet produit dans les départements, toutes les dépêches, toutes les lettres particulières en témoignent aussi bien que les journaux, une émotion profonde, plus profonde même, car elle atteint particulièrement la fibre patriotique, que la mort de Victor Hugo. De là des adresses que, spontanément, des conseils municipaux, à l'instar de celui de Saint-Etienne, envoient au ministre de la marine ; de là les vœux exprimés pour que des marques significatives de la reconnaissance nationale soient données à la mémoire du glorieux marin, dont le nom, depuis la guerre avec la Chine, est dans toutes les bouches à l'étranger aussi bien qu'en France ; de là les propositions émanées d'initiatives diverses pour qu'un monument soit élevé en son honneur et que des places et des rues prennent immédiatement son nom.

» C'est pourquoi le Gouvernement et la Chambre feront bien de prendre, au plus vite, la résolution réclamée hier par M. de Baudry-d'Asson, afin que des funérailles nationales soient faites à l'illustre marin. A l'heure actuelle, il est impossible que les dispositions testamentaires de l'amiral ne soient pas déjà connues, comme il est également impossible que sa famille n'ait pas déjà été consultée. Aussi, pour peu que l'on tarde encore quelques jours, le sentiment public fera explosion et les députés républicains en recevront les atteintes au 4 octobre, sinon au 16 août. »

LES DERNIERS JOURS DE L'AMIRAL

On a enfin quelques détails sur les derniers jours de l'amiral Courbet.

Dès hier, nous savions que le brave amiral avait reçu les consolations de la religion.

Les nouvelles particulières qui nous sont communiquées nous permettent de l'affirmer.

L'amiral Courbet est mort comme il avait vécu, en chrétien. Après avoir demandé à M. l'abbé Rogel, aumônier de l'escadre, d'entendre sa confession, il a reçu, de lui, en parfaite connaissance et dans les sentiments de la foi la plus vive, les derniers sacrements.

L'annonce seule de la gravité de la maladie de l'amiral avait jeté sur tous les équipages un voile de sombre et indicible tristesse.

Il faut savoir combien Courbet était aimé pour se faire une idée de l'émouvant spectacle qu'a présenté l'administration des sacrements. Aujourd'hui, l'amiral repose dans le salon du *Bayard*, transformé en chapelle ardente.

Les mains jointes, il tient, pieusement pressée sur sa poitrine, l'image du Sauveur crucifié.

UNE LETTRE DE L'AMIRAL COURBET

Le *Figaro* publie les extraits suivants d'une lettre de l'amiral Courbet, que sa sœur, Mme Cornet, a reçue hier matin. Elle est datée du 4 mai :

« Ma chère Marie, dit cette lettre, je te remercie » de m'avoir fait parvenir le portrait de notre » pauvre frère, si vite emporté par la mort, sans » que j'aie pu le voir à ses derniers moments. Hé- » las! l'homme s'agite et Dieu le mène!... »

» Les journaux, continue-t-il, — avec un peu d'i- » ronie pour nous, — s'imaginent qu'ils intéres- » sent leurs lecteurs en leur annonçant: 1° que je » suis malade et 2° que je suis guéri, toujours d'a- » près leur correspondant spécial... Il faut les » laisser dire et ne pas t'inquiéter. Assurément, on » ne compte pas se remettre aussi vite à cin- » quante-huit ans sonnés que lorsqu'on a trente » ans... »

C'est tout. La lettre parle ensuite d'affaires personnelles. On ne saura donc que dans quelques jours, et par le télégraphe, quels ont été les derniers moments de l'homme qu'on regrettera plus encore qu'on ne l'a admiré.

LE MONUMENT

En réponse à la lettre de M. Arthur Meyer, l'invitant à prendre l'initiative d'une souscription pour ériger un monument à l'amiral Courbet, M. Hervé écrit aujourd'hui. « Ce sont des hommes de mer et des hommes de terre qui doivent être placés à la tête du comité chargé d'honorer sa mémoire. Adressons-nous aux plus anciens officiers généraux du cadre de la marine et du cadre de l'armée de terre. Que l'un d'entre eux prenne la présidence du comité. Tout notre concours, tout notre dévouement, non seulement le vôtre et le mien, mon cher confrère et ami, mais celui des journaux des nuances les plus diverses sera au service de cette œuvre patriotique. Personne n'y verra une manifestation de parti : tout le monde y verra une manifestation nationale.

» Agréez, etc. »

Le *Gaulois* se range à l'avis de M. Hervé et conseille de donner la présidence du comité à l'amiral Dampierre d'Hornoy, et qui fut le premier à conseiller la nomination de l'amiral Courbet au commandement de la flotte de l'extrême Orient.

L'AMIRAL COURBET A L'HOTEL-DE-VILLE

Un des amis d'enfance de l'amiral racontait hier au *Figaro* ce détail inédit, qui a été confirmé par un de ses parents :

En 1848, les élèves de l'école polytechnique sont entraînés à la grille du Louvre par une foule qui veut les mettre à la tête de l'émeute. Courbet, qui était de la promotion de 1847 et qui se trouvait là avec ses camarades, fait tête à la foule et, par un discours très catégorique, conquiert les acclamations des braillards.

Ceux-ci le portent de vive force à l'Hôtel-de-Ville. Courbet rencontre là, par un de ces hasards curieux de la vie, Armand Marrast, alors député, qui le garda huit jours comme secrétaire.

NOUVELLES MANIFESTATIONS A PARIS

De nouvelles manifestations patriotiques se sont produites sur la place de la République dans la journée d'hier, à Paris. Plusieurs centaines d'ouvriers des quartiers du Temple et du Marais ont déposé de nombreux bouquets et des pots de fleurs sur les marches du monument de la République. La plupart de ces bouquets étaient ornés d'un petit drapeau tricolore.

A ALGER

La mort imprévue de l'amiral Courbet a produit à Alger une émotion profonde. Aussitôt que la fatale nouvelle a été connue, l'amirauté et le cuirassé *Friedland*, actuellement dans le port, ont mis leurs pavillons en berne.

Le conseil municipal d'Alger a décidé de donner le nom de Courbet à une rue de la ville.

La presse algérienne est unanime à rendre hommage à l'amiral Courbet.

A SHANGHAI

Un service funèbre a eu lieu à Shanghaï à la mémoire de l'amiral Courbet.

En outre du monde officiel et de la colonie européenne, on remarquait dans l'assistance la présence de nombreux officiers étrangers.

Le contre-amiral Rieunier assistait également au service.

UNE GRANDE VICTIME

Un journal républicain, le *Temps*, qui, jadis, approuvait tous les ordres du jour de confiance votés par la Chambre, en faveur de la politique néfaste suivie par M. Ferry en Extrême-Orient, s'exprime en ces termes à propos de la mort de l'amiral Courbet :

... Son-Tay est resté une des pages glorieuses de la campagne du Tonkin, et l'histoire aura peine à comprendre pour quelles raisons celui qui avait dirigé si brillamment le corps expéditionnaire dans ces dures journées de combat a été remplacé en plein succès. Courbet faisait une reconnaissance sur Bac-Ninh, à l'heure où le télégraphe lui annonça qu'à un autre était dévolu l'honneur de continuer la campagne. Il obéit, rentra à Hanoï et gouverna le Tonkin, avec la même conscience, jusqu'au jour où il rentra sur son bâtiment.

Le coup a été rude, l'amiral le ressentit profondément; les hautes récompenses, qu'on lui a prodiguées n'ont jamais fermé la blessure faite non à son orgueil, mais à sa dignité et à son patriotisme. « En trois mois, disait-il, et avec deux mille hommes de renfort, j'aurais pacifié le Tonkin »...

L'amiral se porte avec ses navires dans la rivière Min ; insulté, menacé chaque jour par les bravades de Chan-Pei-Loun, il presse le gouvernement de prendre une décision.

Son escadre est sous pression, presque sous la gueule des canons chinois ; les impériaux barrent la rivière, sèment des torpilles, complètent leurs travaux de défense et finalement, rompent les négociations. L'heure de combattre arrive enfin. Dans cette rivière si étroite, battue par des courants violents, Courbet met à exécution le plan qu'il a médité, coule la flotte chinoise et, prenant tous les forts à revers, les bouscule les uns après les autres et sort de cette rivière, sans perdre un de ses navires, ne laissant que des ruines sur son passage et ayant vengé nos morts de Bac-Lé.

La Chine frémit devant devant cette destruction. Courbet sortit de la rivière Min, grandi encore par cette victoire; le vainqueur de Son-Tay avait ajouté une belle page aux annales déjà si riches de la marine française. Mais l'heure des épreuves allait arriver. Courbet n'était partisan ni de l'occupation de Kélung ni du blocus de Formose. Il s'inclina néanmoins devant des ordres supérieurs et les exécuta avec le dévoûment qu'il mettait toujours quand il avait à remplir un devoir. On ne saura jamais quelles souffrances ont endurées nos soldats sur cette terre de Formose, quelles fatigues ont éprouvées nos marins. A terre, les maladies épidémiques déciment nos troupes; dans la rade de Kelung et sur toute la côte nord de Formose, nos bâtiments sont constamment en perdition. Le vent souffle avec rage, la pluie est incessante, hommes et navires s'épuisent. Et l'on est devant l'ennemi !...

Lorsque les journaux indépendants, avertis par des correspondances privées, qu'ils n'osaient même pas publier intégralement, tant elles étaient navrantes, racontaient ces lamentables choses, on les accusait de manquer de patriotisme et de faire œuvre de parti. Mais que sont les articles de journaux à côté des lettres écrites par l'amiral lui-même ?

Voici ce qu'écrit un journaliste parisien, qui est allé à Abbeville, et qui a eu entre les mains des lettres adressées par l'amiral Courbet à sa sœur :

On ne saura que dans quelque jours, et par le télégraphe : quels ont été les derniers moments de l'homme qu'on regrette plus encore qu'on ne l'a admiré.

Et c'est là que j'en veux venir Les causes morales ont plus fait pour la mort de Courbet que les causes physique. Je précise. C'est M. Ferry qui est la cause de la mort de Courbet. Et je ne le dis pas ici pour faire une phrase. Je le dis parce que je viens de parcourir une liasse de lettres écrites par Courbet, depuis deux ans, à sa sœur, à sa nièce, lettres qui, dans leur style sobre et douloureux, constituent l'accusation la plus accablante contre M Ferry et ses jongleries de général en chambre.

Il m'a semblé, en lisant ces lettres, terribles dans leur simplicité, que le spectre de l'amiral se dressait déjà devant un criminel et demandait vengeance pour ses officiers, pour ses marins, pour ses soldats, envoyés aux plus tristes hécatombes par la plus impudente des incapacités.

Non, vraiment, je ne croyais pas M. Ferry aussi coupable. On le disait, je faisais la part de l'exagération des haines politiques. J'avais tort. Il faut avoir lu, comme je viens de les lire, les lettres de l'amiral Courbet, pour comprendre tout ce que ce soldat a souffert d'humiliations, toutes les sottises qu'on lui a ordonnées, toutes les folies sanguinaires dont il s'est tiré quand même, avec honneur, avec une chance providentielle pour lui.. et pour nous.

Il faut lire ces phrases, que je ne saurais vraiment reconstruire de mémoire, car les termes exquis de modération qui les constituent sont introuvables pour tout autre que pour le héros qui les conçoit. La publication de ces lettres-là, mais ce serait la cour d'assises pour M. Ferry !

« Prépare-toi, ma chère sœur, écrit l'amiral après Fou- » Tchéou, prépare-toi à payer les impôts doubles, à voir » les soldats et l'argent de la France s'engloutir peu à peu » dans un gouffre sans fond, car on va faire une folie. On » veut que j'aille à Kélung. On veut prendre Formose. »

Suit une critique mathématique, claire et lumineuse, de tout le projet Ferry sur Formose. La date y est. C'est écrit six semaines avant les combats de Kélung.

« Quand la France comprendra-t-elle enfin que les avo- » cats qui la gouvernent la mènent à sa ruine! Qu'allons- » nous faire ici ? Succomber sans profit et sans gloire. » Pourvu que la France, en dépit de nos efforts jamais » marchandés, ne laisse pas dans ces mers un lambeau de » son honneur!... »

Et ainsi de suite. Il n'est pas une lettre de Courbet, depuis 1883, qui ne soit une prédiction pour les deux mois qui suivent le jour où elle a été écrite. Il n'en est pas une dans laquelle l'amiral n'éclate, exaspéré, rongé par la colère, par la haine évidemment, contre la politique d'aventure qui, après Gambetta, jouait encore au général en redingote, et sans que la France osât bouger.

Et celle dans laquelle Courbet demande, lui le chef militaire, qu'on mette en accusation le ministre Ferry ! Que de confidences dont la mort d'ailie et qui doivent aujourd'hui éclater au grand jour.

Ce qu'il faudrait pour donner une leçon à la France, ce serait la publication *in extenso* de toutes ces lettres intimes, véritables réquisitoires contre le ministère tombé à la fin de mars.

Je les ai vues, touchées, lues. Elles existent comme autant de cris de douleur patriotique.

NOUVELLES DU JOUR

La date des élections

Paris, 17 juin. — La date des élections générales forme, sinon l'unique, tout au moins la principale préoccupation des députés.

Aujourd'hui, c'est le 4 octobre qui tient la corde, sans doute parce qu'on a reconnu l'impossibilité d'avoir fini assez tôt la discussion du budget de 1886, pour que le suffrage universel puisse être consulté le 16 août. Il n'y a, en effet, à cause de la réunion des conseils généraux et de l'appel des réservistes, aucune possibilité de trouver, pour cette consultation, un jour quelconque entre le 16 août et le 4 octobre. La question se résumant ainsi, il est probable que les incertitudes cesseront bientôt.

Une statue à Sainte-Geneviève

Paris, 17 juin. — Le comité catholique de Paris adresse à ses adhérents l'appel suivant, qui propose, comme protestation contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, l'érection, par une souscription populaire, d'une statue à la patronne de Paris :

Paris, le 16 juin 1885.

Votre cœur a ressenti l'outrage fait à sainte Geneviève, patronne de Paris, par la profanation de l'église bâtie en son honneur, et vous vous êtes demandé comment votre douleur et votre indignation pourraient faire écho à celles qu'a si noblement exprimées notre vénéré cardinal archevêque de Paris.

Nous avons pensé que la meilleure forme à donner à cet acte de protestation et de réparation était d'ériger une statue à Sainte-Geneviève au moyen d'une souscription populaire à dix centimes faisant à l'obole de l'ouvrier et de ses enfants la même place qu'à celle du riche et de sa famille.

Nous vous envoyons une première feuille destinée à recevoir des signatures et nous en tenons d'autres à votre disposition.

Nous comptons sur votre zèle pour propager cette œuvre, qui s'impose à tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur de Dieu et de celui de notre pays.

Recevez l'assurance de nos sentiments très dévoués.

Ch. Chesnelong, président; Raoul Ancel, vice-président; Ad. Baudon, vice-président; comte des Cars, vice-président; E. Keller, vice-président; Paul Deoaux, trésorier.

Le traité de paix avec la Chine

Paris, 17 juin. — On se demandait, dans les couloirs du Palais-Bourbon, si le texte du traité avec la Chine pourrait être déposé samedi sur le bureau de la Chambre par M. de Freycinet; mais ce dépôt, qui dépend de la correction de certaines erreurs commises par la transmission télégraphique, paraissait devoir être retardé jusqu'aux premiers jours de la semaine prochaine.

Le Congo

Paris, 17 juin. — La commission chargée d'examiner le traité du Congo a discuté aujourd'hui le projet de ratification. M. Jules Carret ayant déclaré qu'il était l'adversaire résolu de la politique d'extension coloniale, M. Rameau a fait observer que le mot « extension » ne saurait s'appliquer à l'affaire du Congo. La France entre simplement dans une association pour faire le commerce librement. M. Steeg a déclaré que l'Angleterre, entraînant le Portugal dans son orbite commercial, aurait voulu fermer le Congo aux autres nations. Le traité de Berlin, qui ouvre le Congo à l'activité des puissances, est donc un avantage pour notre pays.

M. Bizarelli s'est déclaré d'accord avec M. Carret, qui a appelé la politique d'extension coloniale une politique du doigt dans l'engrenage. Le projet portant ratification du traité relatif au Congo a finalement été adopté. M. Steeg a été nommé rapporteur, avec mission d'inscrire dans son rapport les réserves suivantes : 1° que les travaux de navigation à exécuter au Congo ne soient engagés qu'après l'autorisation du Parlement ; 2° que les dépenses occasionnées par ces travaux soient couvertes au moyen du produit des douanes de la colonie.

L'incident du théâtre à Tunis

Paris, 17 juin. — Les membres du bureau nommé par la réunion qui a voté un témoignage de sympathie à l'armée adressent au président du tribunal une lettre dans laquelle ils affirment leur respect et leur estime pour la justice française.

Un arrêté municipal autorise la réouverture du théâtre, dont les représentations recommencent aujourd'hui.

Les Israélites ont décidé de faire des excuses aux Français qui ont pris part aux incidents et protestent hautement de leurs sentiments à l'égard des Français. Le calme est absolu.

Les duels

Un duel à l'épée a eu lieu entre le maire de Clermont-Ferrant et M. Montlouis, rédacteur en chef du *Moniteur du Puy-de-Dôme*.

Après trois reprises, le maire a déclaré qu'une blessure à la main le mettait dans l'impossibilité de continuer le combat.

Les témoins ayant été, après examen, d'un avis contraire, les adversaires se sont remis en garde ; mais, au moment d'engager de nouveau le combat, le maire a allégué de nouveau que sa blessure l'empêchait de tenir son arme.

En cet état, le combat a pris fin.

Mme Wilson

Mme Wilson, fille du président de la République, est heureusement accouchée hier, à onze heures moins un quart, d'une fille qui s'appellera Jeanne.

Emprunts chinois

On télégraphie de Londres, 16 juin, au soir :

« Les deux emprunts 6 0/0 du gouvernement chinois sont annoncés ce soir ; l'un est de 750,000 livres sterling, l'autre de 1,500,000. »

Emeute d'ouvriers en Autriche

Brün (Autriche), 17 juin. — Hier soir, à 6 h. 1/2, il y a eu une émeute d'ouvriers, assez sérieuse, à propos de réclamations sur la durée du travail. Des bandes se ruèrent sur les bâtiments de plusieurs usines et en brisèrent les vitres et les portes avec des pierres.

La troupe dut intervenir et faire usage de ses armes.

On compte plusieurs blessés. Deux officiers et six soldats ont été contusionnés par les pierres lancées.

On a opéré un grand nombre d'arrestations.

A 11 h. 1/2, l'ordre était rétabli.

Le bruit court que cette échauffourée avait été préparée de longue main.

Le choléra en Espagne

Madrid, 17 juin. — Dans la journée d'hier, il y a eu, à Madrid, quatre décès cholériques et neuf cas ; dans la province de Castellan, 26 décès, 58 cas; dans la province de Valence, 161 cas, 95 décès; dans la province de Murcie, 269 cas, 115 décès.

Mission en Espagne

Paris, 17 juin. — Le ministère du commerce a décidé d'envoyer une mission en Espagne pour étudier sur place la vaccination du choléra suivant le procédé du docteur Ferran.

Cette mission est composée de

MM. Brouardel, membre de l'Académie de médecine, président du conseil d'hygiène publique de France;

Roux, chef du laboratoire de M. Pasteur, qui a fait partie de la mission envoyée en Egypte, lors de l'épidémie cholérique.

Albarram, interne des hôpitaux de Paris.

La mission partira très prochainement.

Les inondations en Espagne

Madrid. 16 juin soir. — La rivière Tormes a éprouvé une grande crue. Les eaux ont envahi le tunnel du chemin de fer de Salamanque au Portugal.

Quarante ouvriers, qui travaillaient dans le tunnel, ont été noyés.

Nouveaux tremblements de terre aux Indes

(2,300 VICTIMES)

On mande de Simla, en date du 16 juin, à l'agence Reuter :

« Les secousses de tremblement de terre à Cachemire se sont renouvelées avec une plus grande violence. 2,300 personnes auraient péri dans le district de Muzufurabad. »

MANTEUFFEL

On ne saurait prétendre, assurément, que la nouvelle de la mort du feld-maréchal Manteuffel nous ait causé grand deuil au cœur. La France n'a point oublié les noms de ses envahisseurs ; et ce serait trop de vertu que de les regretter alors qu'ils disparaissent. Mais nous savons rendre justice, même à nos pires ennemis.

M. de Manteuffel est mort hier, à Carlsbad, d'une congestion pulmonaire. Il avait soixante-seize ans.

Les Strasbourgeois voyaient à peu près chaque soir, sur le Broglie, tandis que jouait une des musiques de la garnison, un grand vieillard, un peu courbé, qui allait et venait parmi les promeneurs. Maigre, osseux, la moustache blanche, il marchait à pas encore vifs, la capote jetée négligemment sur les épaules. Les Allemands le saluaient. C'était M. de Manteuffel. Les Allemands ne le salueront plus.

***

Le baron de Manteuffel était né le 24 février 1809, en pleines guerres de l'Empire. Une légende fait de lui un rejeton de sang royal. — comme était Maurice de Saxe. Mais ses trop augustes parents, ne pouvant pas le reconnaître, le donnèrent à élever à un hobereau campagnard. C'est de ce père nourricier que lui viendrait le nom de Manteuffel. Un beau nom de général de reîtres. Manteuffel veut dire *homme-diable*.

Le jeune Manteuffel fut soldat dès l'âge de dix-sept ans, officier à dix-neuf ans. Il était bon danseur alors et fort recherché à la cour. Sa carrière se fit lentement, cependant.

En 1854, le baron fut promu colonel. Trois ans après, il fut nommé chef du cabinet militaire du Roi, et il conserva ces fonctions jusqu'en 1863. Le Roi de Prusse est le chef de l'armée, et le ministre de la guerre n'est qu'un simple administrateur. On comprend, dès lors, l'importance du poste qu'occupa le baron. Ces fonctions sont remplies actuellement par le général d'Albedyll.

M. de Manteuffel, durant ces six années, rajeunit, peut-on dire, l'armée prussienne, en éliminant peu à peu les officiers trop vieux ou incapables. Mais son plus grand mérite militaire est, sans doute, d'avoir deviné M. de Moltke. C'est lui qui fit nommer le profond tacticien chef d'état-major général.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter son duel avec le député Twesten. Il cassa le bras du député, — pour punir ce bras, disait-il, d'avoir écrit la brochure, cause du duel.

M. de Manteuffel occupa quelque temps le poste de gouverneur général du Sleswig. Il prit grande part à la guerre de 1866, et les habitants de Francfort n'ont point encore oublié son style. Il est vrai que les billets du général sont faits pour se graver dans les mémoires :

Vous êtes invité, par la présente, à prendre les mesures nécessaires pour qu'une contribution de guerre de *vingt-cinq millions de florins* soit payée, dans les vingt-quatre heures, à la caisse de l'armée du Mein.

20 juillet 1866, quartier général de Francfort-sur-le-Mein.

Le commandant en chef de l'armée du Mein,

MANTEUFFEL.

Après la guerre, le général fut chargé d'une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg. Il était, là, *persona grata* auprès de l'empereur Alexandre II.

On connaît son rôle pendant la guerre entre la France et l'Allemagne. Lorsque Metz eut capitulé, M. de Manteuffel opéra, dans le Nord, contre l'armée de Faidherbe. Nous n'avons pas besoin de rappeler Pont-Noyelles et Bapaume.

Ce fut aussi M. de Manteuffel qui, à la tête des troupes allemandes du Sud, fut chargé d'arrêter le mouvement du général Bourbaki. Tous ces souvenirs sont saignants encore, et il est inutile d'y insister.

***

Les préliminaires de paix, une fois signés, M. de Manteuffel fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation. Il faut lui rendre cette justice qu'à Nancy, où il résidait, il maintint la plus stricte discipline, et ne souffrit aucun désordre. Il y eut moins de rixes, dit-on, entre Français et Allemands, qu'il n'y en a communément, en Allemagne, entre militaires et bourgeois.

Le général de Manteuffel, promu feld-maréchal en 1873, chargé d'honneurs, aide de camp général de l'empereur, chef du régiment rhénan de dragons n° 5, grand-officier de la Légion d'honneur, décoré de l'Aigle noir, etc., fut nommé, en avril 1880, gouverneur général de l'Alsace-Lorraine.

Il succédait, dans ces fonctions difficiles, à M. de Bismarck-Bohlen, qui avait pressuré les provinces conquises, à peu près comme un préteur romain la Syrie ou la Cappadoce, et à M. de Mœller, qui se faisait gloire ouvertement de mener les Alsaciens-Lorrains « à la baguette ».

Le feld-maréchal, tout d'abord, afficha des tendances fort conciliantes, employant la langue française dans les réceptions officielles, fumant des cigares français, etc. Il autorisa même des officiers français à venir se marier en uniforme sur le territoire allemand... De son côté, Mlle Isabelle de Manteuffel visitait les écoles et les hôpitaux. Visiblement, M. de Manteuffel cherchait à se rendre populaire.

Les Alsaciens-Lorrains tinrent compte, sans doute, des procédés du *statthalter*, mais ne rallièrent point, ainsi qu'on l'avait espéré.

Alors le système changea. Les Allemands se mirent en colère. On le fit bien voir au journal *la Presse d'Alsace-Lorraine*, qui fut supprimé. L'emploi de la langue française fut interdit dans les réunions de la délégation provinciale, etc. Et l'on connaît le cruel rescrit de septembre 1884, relatif à la naturalisation des Alsaciens-Lorrains qui ont opté, dans l'origine, pour notre nationalité.

***

Si dur que fût le feld-maréchal, il s'humanisait toutefois. L'anecdote suivante en fait foi. Je la découpe dans l'intéressant volume de Paul Mahalin, *les Allemands chez nous* :

« Un matin, pendant que Faidherbe lui tenait tête dans le Nord, M. de Manteuffel, en reconnaissance avec quelques officiers, rencontra une chaise de poste qui emportait deux dames, deux Américaines ou deux Anglaises, je crois, qui s'enfuyaient devant les horreurs de la guerre.

» Le maréchal fit à son état-major signe de s'arrêter et de l'attendre.

» Puis il lança son cheval à fond de train à la poursuite de la voiture, l'atteignit et, galopant à la portière, se mit à causer avec les deux voyageuses. On était aux environs d'Amiens. La conversation se prolongea jusqu'au Havre. »

Le maréchal ne savait rien non plus refuser aux comédiens, et principalement aux comédiennes. Le fait est bien connu à Strasbourg.

Depuis trois mois, M. de Manteuffel, en même temps que *statthalter*, était commandant du 15e corps. On lui avait donné comme *ad latus*, c'est-à-dire coadjuteur, le général de division de Heuduck, qui fut nommé grand-officier de la Légion-d'honneur à la suite des grandes manœuvres du général Lewal, auxquelles il assistait.

L'aide de camp du maréchal, depuis un an, était le comte de Czapski, qui fut attaché, quelque temps, à l'ambassade de Paris, et qui est très connu et très apprécié dans la haute société parisienne.

Le maréchal de Manteuffel laisse une fille, la baronne Isabelle, et deux fils : l'un, chef d'escadron au 2e régiment de hussards; l'autre, capitaine au 1er régiment de la garde à pied. Son troisième fils est mort l'année dernière, après avoir langui et souffert, depuis 1870, d'une blessure qu'il avait reçue pendant la guerre.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du mercredi 17 juin

Présidence de M. LE ROYER.

Validation

L'élection de M. Sebère, élu sénateur dans la Manche, est validée.

Les établissements d'enseignement

M. Edouard Millaud demande l'urgence pour la discussion du projet de loi relatif aux subventions de l'Etat pour la construction et l'appropriation des établissements de l'enseignement supérieur secondaire et primaire.

M. Paris proteste contre l'urgence. Le rapport est déposé depuis trois jours ; c'est peu pour étudier un projet qui coûtera 600 millions.

M. Goblet dit que l'Etat connaît le rapport de M. Edouard Millaud qui n'est que la reproduction du projet de la Chambre.

L'urgence est déclarée.

M. Blavier combat au fond le projet sous le prétexte que l'état des finances ne permet pas les dépenses nécessitées par le projet.

M. Goblet répond.

M. Goblet dit qu'il y a un grand nombre d'écoles qui ont besoin d'améliorations matérielles ; ces améliorations sont demandées par les populations elles-mêmes. D'autre part, le gouvernement donne toutes les garanties nécessaires pour les finances.

M. Blavier. — Mieux vaut encore ajourner.

M. Goblet.—Ajourner, c'est manquer à nos engagements et c'est ne pas répondre à des besoins indispensables. Repousser la loi, c'est déclarer qu'on ne veut pas faire d'écoles. Le Sénat ne sera pas de ce sentiment.

M. Blavier insiste pour l'ajournement. Il s'appuie pour cela sur la situation financière, qui interdit les dépenses.

M. Sadi-Carnot dit que le projet de loi a pour but de ne pas charger la dette flottante. Il insiste donc pour son adoption.

Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.

L'article 1er est mis en délibération.

M. de Gavardie demande le rejet de l'article.

L'article 1er est adopté.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

M. Blavier demande l'ajournement des articles 4 et suivants, jusqu'à ce que le ministre des finances ait déposé le projet de loi relatif au règlement de la dette flottante.

La proposition n'est pas adoptée.

L'article 4 est adopté.

Les articles 5 à 7 sont adoptés.

Après des observations de M. Blavier et de M. le ministre de l'instruction publique, l'article 8 est adopté.

L'article 9 est adopté.

Après des observations de M. de Gavardie, l'article 10 est adopté.

M. le président. — On m'a remis une demande de scrutin public sur l'ensemble de la loi.

Il est procédé au scrutin.

Le Sénat adopte par 203 voix contre 57, sur 260 votants, l'ensemble du projet.

Les cas de nullité du mariage

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les cas de nullité du mariage.

M. Allou, rapporteur, énonce les modifications apportées par la commission à son premier texte et sur la formule définitive du paragraphe 2 de l'article 180 du code civil.

L'orateur s'applique à réfuter l'argumentation développée par le président du conseil dans son discours sur ce sujet. Il s'occupe principalement de la situation faite à la femme dont l'époux aurait été condamné à une peine afflictive ou infamante antérieurement au mariage. Il insiste pour l'adoption de ce cas de nullité proposé par la commission.

Le Sénat adopte l'article 1er, qui propose de modifier l'article 180 du paragraphe 2 du code civil, ainsi qu'il suit : « Lorsqu'il y a eu erreur soit par substitution, soit par usurpation d'état civil, le mariage peut être attaqué par celui des deux époux qui a été induit en erreur.

« La nullité peut aussi être demandée par celui des époux qui, par erreur, a épousé une personne condamnée antérieurement au mariage à une peine afflictive et infamante. »

M. Paris développe son amendement à l'article 2, tendant à ce que le tribunal puisse interdire à la femme de prendre le nom de son mari ou au mari de joindre à son nom le nom de sa femme sous les peines édictées par l'article 259 du code spécial.

M. Batbie rappelle le silence de la loi sur cette question. Il y a lieu de combler cette lacune. Il faut qu'une disposition légale édicte si la femme séparée de corps pourra ou non porter le nom de son mari.

M. Allou, rapporteur, dit que la commission repousse la sanction de la loi pénale.

Une longue discussion s'engage sur l'article 2.

Après des observations de MM. Paris, Batbie, Lencel, Brisson et Faye, l'article 2 est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE MÉCANIQUE EN BOHÊME. — L'extension qu'a prise, pendant ces dernières années, en Bohême, le tissage mécanique, amène aux manufactures de ce pays des commandes de métiers qui, avant, se faisaient à l'étranger.

Le *Manchester Guardian* annonce que la première fabrique de métiers vient de s'ouvrir à Warnsdorff et, presque en même temps, une manufacture de navettes pour métiers mécaniques.

Le travail du bois à la machine s'est également développé. On a dernièrement fondé, à Georgeswald, une fabrique de bancs de bois et de sabots, ce qui, au moins pour la Bohême septentrionale, soit une branche d'industrie toute nouvelle. Quoiqu'il n'y ait que peu de mois que ce travail est commencé, la production et la vente de ces articles deviennent de jour en jour plus grandes et, pour pouvoir satisfaire à toutes les demandes, on a dû faire de fortes